La TOUR DE GARDE

Annonciatrice du ROYAUME DE JÉHOVAH

15 AOÛT 1951

Journal bimensuel

POUR LA DÉFENSE DU MARIAGE

« QUE LE MARIAGE SOIT HONORABLE AUX YEUX DE TOUS »

L'ŒUVRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

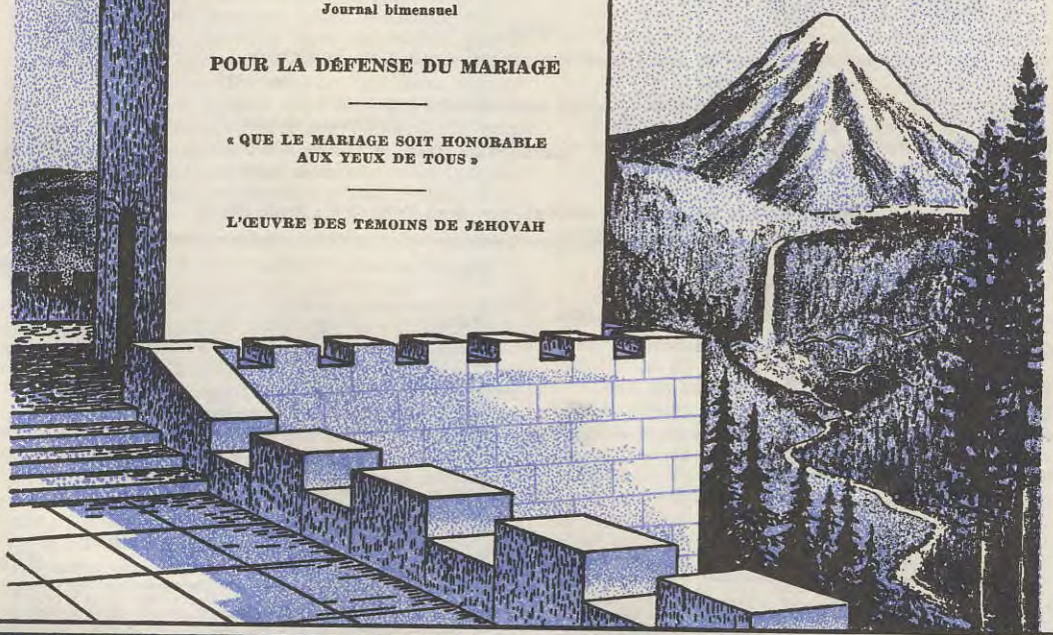

"VOUS ÊTES MES TÉMOINS", DIT JÉHOVAH.—Es.43:12

LE BUT DE « LA TOUR DE GARDE »

Dans les temps bibliques on bâtissait des tours en des points stratégiques d'où les sentinelles pouvaient voir tout ce qui se passait, avertir de l'approche d'un danger ou annoncer une bonne nouvelle. Notre périodique est une tour symbolique édifiée en un tel endroit, parce qu'il est basé sur la sagesse la plus élevée, c'est-à-dire sur la Parole de Dieu. Cette position l'élève au-dessus des controverses, des préjugés raciaux, nationaux et politiques, et le libère de toute partialité. Il n'est lié à aucune croyance traditionnelle, mais son message progresse et se précise à mesure que la lumière croissante éclaire les desseins et les œuvres de Dieu. — Habakuk 2: 1–3.

Il voit les choses d'un point de vue scriptural. Lorsqu'il considère la génération actuelle, cupide, inique, hypocrite, athée, consumée par les guerres, les famines, les pestes, la confusion, la crainte et la persécution de minorités méprisées, il ne répète pas ce vieux dicton sans valeur selon lequel l'histoire est un perpétuel recommencement. Averti par les prophéties bibliques il voit dans ces choses les signes de la fin de ce monde; mais avec une confiance joyeuse il voit aussi, derrière ces malheurs et grandes ouvertes pour nous recevoir, les portes d'un monde nouveau.

Considérée de ce point de vue, « La Tour de Garde » est comme la sentinelle digne de confiance qui se tient sur une tour, attentive à ce qui se passe, prête à noter tout signe de danger et indiquer avec assurance la voie du salut. Elle annonce le royaume de Jéhovah établi par l'intronisation de Christ dans les cieux, elle pourvoit à la nourriture spirituelle de ses cohéritiers, encourage les hommes de bonne volonté par de glorieuses perspectives de vie éternelle sur une terre paradisiaque, et nous réconforte par la promesse de la résurrection des morts.

Elle n'est pas dogmatique, mais sa voix retentit avec assurance car son message est basé sur la Parole de Dieu. Elle ne publie pas des interprétations particulières des prophéties, mais elle attire l'attention sur les événements, les met en parallèle avec les prophéties et chacun peut constater leur parfaite harmonie, voir avec quelle précision Jéhovah interprète sa propre prophétie. Dans l'intérêt de notre salut elle reste fidèlement attachée à la vérité contenue dans la Bible, et ne considère les nouvelles religieuses qu'en général.

Soyez vigilants en ces temps périlleux, tel est le conseil de Dieu. Veillez donc en lisant régulièrement « La Tour de Garde ».

IMPRIMEUR ET EDITEUR: WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
Allmendstrasse 39, Berne 22
Editeur principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire
Editeur pour la Suisse: Association des témoins de Jéhovah de Suisse
Rédacteur responsable: François Zurcher

« Ils seront tous enseignés de Jéhovah. » — Jean 6: 45, *NW;* Esaïe 54: 13

TABLE DES MATIÈRES

Pour la défense du mariage	243
« Que le mariage soit honorable aux yeux de tous »	247
L'œuvre des témoins de Jéhovah —	
Belgique	252
Luxembourg	253
Textes quotidiens et commentaires	254
Communications	256

Abréviations employées dans « La Tour de Garde » pour les versions de la Bible mentionnées ci-dessous

AS - Vers. Stand. Amér. (angl.)	Le - Vers. de Leeser I. (angl.)
AT - Une Trad. Amér. (angl.)	LXX- Vers. des Sept. (angl.)
Cr - Version de Crampon	Mo - Vers. de J. Moffatt (angl.)
Da - Version de J. N. Darby	NW - Trad. Monde Nouv. (angl.)
Dy - Vers. Cath. Douay (angl.)	Ro - Vers. de Rotherham (angl.)
ED - Emph. Diaglott (angl.)	RS - Vers. Standard Rév. (angl.)
KJ - Vers. Roi Jacques (angl.)	Sy - Version Synodale
La - Version de Lausanne	Yg - Vers. de R. Young (angl.)

S'il n'y a pas d'indication, la Bible employée est la version de L. Segond

Tirage de ce numéro: 1 235 000 — Prix du numéro: 25 ct.

PARAIT DANS LES LANGUES SUIVANTES

Deux fois par mois		Une fois par mois	
Afrikaans	Italien	Arabe	Russe
Allemand	Japonais	Canarèse	Siamois
Anglais	Norvégien	Chishona	Sikololo
Cébu-Visayan	Pangasinan	Cinyanja	Slovaque
Danois	Slovène	Civemba	Tvi
Espagnol	Suédois	Grec	Ukrainien
Finnois	Tagala	Ibo	Yorouba
Français	Visayan	Malayâla	
Hollandais	Zoulou	Polonais	
Ilocano		Portugais	

Bureaux de la Watch Tower Society	Abonnement annuel
Amérique, U. S., 117 Adams Str., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1.—
Belgique, 28 av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3, Chèques post. 969.76	fr. 60.—
Canada, 40 Irwin Avenue, Toronto 5, Ontario	$ 1.—
France, Association « Les Témoins de Jéhovah », 3 Villa Guibert, Paris 16e, C.C.P. Paris 6.072.27	fr. 350.—
Haïti, 32 rue Capois, Port-au-Prince	gdes 5
Suisse, 39 Allmendstrasse, Berne 22, C. de chèques III 3319	fr. 5.—

Les versements devraient être effectués au bureau de votre pays selon un mode de versement donnant toute garantie pour le paiement. Berne accepte les versements provenant de pays où il n'existe pas de bureau, et dans ce cas par mandat international seulement. Les prix des abonnements dans les divers pays susmentionnés sont donnés d'après le taux des valeurs local. L'avis d'expiration (avec formule de renouvellement) est envoyé au moins deux numéros avant la fin de l'abonnement. Tout changement d'adresse parvenant à notre bureau devient effectif en l'espace d'un mois. Envoyez votre ancienne et votre nouvelle adresse.

Printed in Switzerland

La TOUR DE GARDE

Annonciatrice du ROYAUME DE JÉHOVAH

Vol. XLIX 15 Août 1951 № 16

POUR LA DÉFENSE DU MARIAGE

« Que le mariage soit honorable aux yeux de tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. » — Héb. 13: 4, NW.

JÉHOVAH, par l'institution du mariage, établit une chose honorable. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, donna de la dignité au mariage. Il est vrai que lui-même, homme, ne se maria pas; — il n'entrait pas dans le dessein divin qu'il se mariât sur la terre — mais Jésus, sur une invitation qu'il accepta, alla aux noces à Cana en Galilée, et là il contribua à la joie des invités en changeant de l'eau en vin; c'était son premier miracle. Il se servit aussi des célébrations de mariages comme exemples pour expliquer certaines vérités concernant le royaume des cieux. Il fut employé par Jéhovah pour rétablir le mariage à son niveau originel, celui de l'Eden.

[2] Le Créateur fit la femme pour l'homme afin qu'en les mariant, il pût peupler notre terre d'une race humaine parfaite, une race issue de ce seul couple, formée d'une seule chair et d'un seul sang, unie par des liens familiaux. Les moyens que Dieu emploie pour accomplir un dessein sont toujours honorables et le glorifient comme Créateur. Sa volonté exige de ses adorateurs qu'ils tiennent toujours le mariage en honneur: « Que le mariage soit honorable aux yeux de tous, et le lit conjugal sans souillure. » (Héb. 13: 4, *NW*) On donna ce commandement aux chrétiens. Sur la terre, les chrétiens ont le privilège de faire usage de cette institution divine. Mais pour en faire un bon usage, ils doivent tenir le mariage en honneur et ne pas le faire tomber dans le mépris par quelque abus. Ce sont les conducteurs religieux, apostats de la foi chrétienne ou même étrangers à celle-ci, qui défendent aux chrétiens de se marier honorablement. « Or, l'Esprit dit expressément que, dans les temps à venir, quelques-uns se détourneront de la foi pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, étant égarés par l'hypocrisie de faux docteurs, dont la conscience est marquée d'infamie, qui défendront de se marier. » (I Tim. 4: 1–3, *Sy*) Ceux qui se sont détournés de la foi chrétienne et qui ont défendu à des hommes et à des femmes de se marier, ont prétendu interdire leur mariage dans l'intérêt du christianisme. Mais en cela ils se sont trompés eux-mêmes, car une telle interdiction est contraire à la volonté de Dieu. Elle n'a pas été pour le bien mais pour le mal de ceux qui professent le christianisme. Elle a été une cause d'immoralités.

[3] Il n'y a pas une institution établie par le Créateur que son adversaire le Diable n'ait touchée ou essayé avec ténacité d'avilir et de pervertir. D'abord, l'assemblée chrétienne fut établie pour restaurer la pure et honorable alliance de l'homme et la femme, et c'est pourquoi l'adversaire a fait de l'assemblée chrétienne, concernant ce point particulier, l'objet spécial de son attaque. Pour mener cette attaque il a suscité des faux prophètes, des instructeurs qui enseignent de fausses doctrines, et des interprètes de fausses règles de conduite. Notez cet exemple moderne, rapporté comme suit dans le New York *Times* du 20 décembre 1949: « Notre Société sera, d'ici quelques générations seulement, aussi tolérante vis-à-vis des relations sexuelles prémaritales, mais post-pubères, que l'est la majorité des autres peuples du monde, » voilà ce qu'a prédit hier le Dr George Peter Murdock, Professeur d'Anthropologie à l'Université de Yale... « En ma qualité de savant, je suis obligé de prédire la disparition de l'ancien étalon des mœurs, et de reconnaître que le nouveau, bien que je ne le considère pas comme le bienvenu, s'établira probablement à la satisfaction de tous. » Le Dr Murdock a dit que « personnellement il n'éprouvait aucune crainte » au sujet de la question des divorces dont le nombre va en augmentant... « D'ailleurs, je pense qu'une liberté prémaritale grandissante peut finalement conduire à une sélection plus rationnelle des conjoints et de ce fait amener une diminution du nombre des divorces. »

[4] Dans sa seconde lettre adressée à des chrétiens, l'apôtre Pierre les mit en garde contre les prophètes d'un faux étalon des mœurs. Il leur rappela qu'ils avaient échappé à la « corruption qui existe dans le monde par la convoitise ». Pour les chrétiens, ce serait donc du dérèglement que de tomber de nouveau dans la corruption qui existe dans ce monde de luxure. Pour nous préserver d'une chute dans la corruption du monde, on nous a donné les vraies prophéties. (II Pi. 1: 1–4, 19–21) Mais l'adversaire a défié le Dieu tout-puissant de mettre sur la terre des hommes et des femmes qu'il ne pourrait corrompre en brisant leur intégrité envers Dieu. Aussi, l'adversaire suscite-

1. Qu'est-ce qui montre que le mariage est une institution honorable?
2. (a) A qui le passage d'Hébreux 13: 4 s'adressait-il, et que cela montre-t-il? (b) Qui sont ceux qui interdisent le mariage? A tort ou à raison?
3. Comment le Diable a-t-il attaqué l'union du mariage dans l'assemblée chrétienne?
4, 5. Comment l'apôtre Pierre mit-il en garde les chrétiens contre cela?

t-il avec ruse des faux prophètes au sein même du peuple organisé de Dieu. A ce sujet, notez l'avertissement de Pierre.

[5] C'est en se référant aux Israélites, à qui Jéhovah Dieu avait envoyé ses vrais prophètes pour leur instruction et leur salut, que Pierre dit: « Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront des sectes pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine. Plusieurs les suivront dans leurs dissolutions, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux. Par cupidité, ils trafiqueront de vous au moyen de paroles trompeuses, eux que menace depuis longtemps la condamnation, et dont la ruine ne sommeille point. » — II Pi. 2: 1–3.

[6] Ainsi, nous voyons que les choses qui sont arrivées aux Israélites naturels avant la venue de Christ, furent un exemple pour nous montrer à l'avance ce qui mettrait en danger l'assemblée chrétienne des Israélites spirituels. Il est certain que de faux instructeurs seront suscités par les efforts de l'adversaire. Ceux-ci créeront des sectes, des groupes qui se sépareront de la véritable organisation pour suivre des hommes considérés comme conducteurs. Ils « [renieront] le maître qui les a rachetés », c'est-à-dire Jésus-Christ. On dit à Christ: « Tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation. » (Apoc. 5: 9) Ces faux instructeurs qui introduisent de faux principes reconnaîtront Jésus-Christ et seront d'accord avec le passage suivant de la première épître aux Corinthiens chapitre 6 versets 19 et 20: « Vous ne vous appartenez point à vous-mêmes. Car vous avez été rachetés à un grand prix. » Au moyen de paroles trompeuses ils appelleront Christ Jésus: Seigneur, Maître et Possesseur, mais ils le renieront par leur conduite dans la vie privée. C'était dans son avertissement aux chrétiens de ne pas commettre la fornication avec une prostituée et devenir ainsi un corps, une chair avec elle, que l'apôtre Paul rappela à l'assemblée chrétienne qu'elle ne s'appartenait pas à elle-même, mais qu'elle avait été rachetée à un grand prix et qu'elle devait glorifier Dieu et cela comme un corps de chrétiens. C'est donc par une façon de vivre impure et par une conduite déréglée, que leur Possesseur n'a jamais pratiquée ni approuvée au sein de ses esclaves rachetés, que ces faux instructeurs renient le Possesseur qui les a rachetés par son précieux sang.

[7] Nous pouvons renier Dieu et son Christ par la manière dont nous vivons. C'est ce que l'apôtre Paul montra par les paroles suivantes à l'adresse des hommes à l'esprit et à la conscience souillés: « Ils font profession de connaître Dieu mais ils le renient par leurs œuvres, étant abominables, rebelles, et incapables d'aucune bonne œuvre. » (Tite 1: 16) Cette conduite déréglée et impure serait donc l'une des manières par lesquelles les faux conducteurs renieraient Christ; c'est ce qu'indique l'apôtre Pierre quand il ajoute: « Plusieurs les suivront dans leurs dissolutions, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux. » — II Pi. 2: 2.

6, 7. Comment renient-ils le Possesseur qui les a rachetés?

EFFET PRODUIT SUR L'ORGANISATION

[8] Personne ne vit uniquement pour lui-même. Si une personne qui se déclare être chrétienne se détourne de la voie de la pureté et de la justice pour suivre un séducteur dans sa conduite déréglée, elle se fait non seulement du tort à elle-même, mais encore elle jette l'opprobre sur la pure organisation de Jéhovah Dieu. Les personnes du dehors qui observent le comportement impur de tels individus les prennent comme exemples de ce que sont les membres à l'intérieur de l'organisation. Naturellement, ces gens-là se mettent à parler injurieusement de l'organisation et de la « voie de la vérité ». C'est exactement ce que veut l'adversaire. Il veut jeter l'opprobre sur la véritable organisation de Dieu et lui donner une apparence honteuse aux yeux du monde. Non pas que les organisations religieuses du monde soient elles-mêmes pures quant à leur morale et à leurs doctrines, mais parce que l'organisation de Dieu représente la voie de la vérité.

[9] C'est pourquoi, lorsque certains membres de l'organisation agissent contrairement aux principes de la vérité, alors des observateurs du dehors sont conduits à les considérer comme des hypocrites. Qui désire se joindre à une organisation hypocrite? Il en résulte que des hommes sincères se formalisent contre l'organisation tout entière et cela à cause de la conduite inconsidérée, déréglée et infidèle d'un seul membre. Cela les empêche de chercher à entrer en relation avec l'organisation de Dieu, et sert à merveille les desseins du Diable. Le membre qui se conduit d'une manière dissolue et immorale ne sert pas Dieu, mais sert le provocateur et adversaire de Dieu et fait ainsi le jeu du Diable. Nous voyons ainsi combien nous sommes responsables de la bonne conduite que nous menons afin de montrer correctement et fidèlement à tout le monde quels sont les principes moraux et les doctrines défendus par l'organisation théocratique. Les chrétiens qui se tournent vers l'immoralité, et par là jettent de l'opprobre immérité sur l'organisation, tombent sous le coup d'une condamnation spéciale de Jéhovah Dieu. Qu'ils ne pensent pas que leur péché ne sera pas découvert et qu'ils pourront échapper. Le jugement de Dieu envers une telle classe de personnes, ne tarde pas et la destruction qu'il leur réserve ne sommeille pas, comme s'il ne remarquait pas leur conduite impure.

8, 9. (a) Qui le comportement d'un chrétien affecte-t-il? (b) Ainsi, quelle est notre responsabilité?

« LA VOIE DE BALAAM »

[10] Les relations impures entre les représentants des deux sexes sont l'un des moyens de séduction par lesquels le Diable essaie de porter atteinte au bon état d'esprit de l'assemblée chrétienne. Pour montrer qu'il en est bien ainsi, on peut citer les autres paroles de Pierre, relatives à la même discussion. Parlant des personnes animales qui travaillent sournoisement à corrompre les autres, et qui agissent comme du levain de péché faisant lever la pâte tout entière, Pierre dit: « Ils ont le cœur exercé à la cupidité; ce sont des enfants de malédiction. Après avoir quitté le droit chemin, ils se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui aima le salaire de l'iniquité, mais qui fut repris pour sa transgression: une ânesse muette, faisant entendre une voix d'homme, arrêta la démence du prophète. » — II Pi. 2: 14–16.

[11] Remarquez que ces individus ont les yeux pleins d'adultère, cherchant à séduire les âmes mal affermies. Ils ont suivi la voie de Balaam, aimant le salaire de l'iniquité. La bête de somme de Balaam, l'ânesse, parla miraculeusement avec une voix d'homme et l'avertit alors qu'il était en route pour maudire le peuple choisi de Dieu. Il s'était laissé engager par le roi de Moab, Balak, pour employer ses pouvoirs prophétiques afin de prononcer une malédiction sur les Israélites. Mais par un autre miracle, Dieu changea en une bénédiction pour son peuple choisi la malédiction que Balaam avait l'intention de prononcer. Lorsque Balaam vit qu'il n'avait pu prophétiser une malédiction contre les Israélites, il imagina un autre moyen par lequel il pouvait causer leur chute et attirer sur eux la malédiction divine. Qu'était ce moyen? L'immoralité! Pierre montre cela en mentionnant Balaam dans sa discussion sur la conduite impure et adultère que mènent certains chrétiens.

[12] Le Seigneur Jésus-Christ expose clairement cette classe qui, semblable à Balaam, essaie d'amener les chrétiens à avoir des relations sexuelles libres. Dans les chapitres deux et trois de l'Apocalypse, Jésus envoie des messages aux « sept assemblées qui sont dans la province d'Asie ». Comme le nombre sept est un symbole de la perfection spirituelle, l'ensemble de toutes ces assemblées représente l'assemblée chrétienne jusqu'en ce « temps de la fin » de ce monde. C'est pourquoi les conditions existant dans ces sept assemblées du premier siècle représentaient les conditions qui caractériseraient l'assemblée chrétienne de notre époque où les prophéties de l'Apocalypse sont en train de s'accomplir. Après quelques éloges à l'adresse de l'assemblée de Pergame comme introduction, le Seigneur Jésus dit: « Mais j'ai quelques choses contre toi: c'est que tu as là des gens qui tiennent la doctrine de Balaam, lequel enseignait à Balac à jeter une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles et qu'ils commissent la fornication. » (Apoc. 2: 14, *Da*) Le mot fornication signifie: les relations sexuelles volontaires qu'une personne non mariée a avec une personne du sexe opposé.

10, 11. (a) Par quels moyens de séduction le Diable essaie-t-il de porter atteinte au bon état d'esprit de l'organisation? (b) Comment les autres paroles de Pierre montrent-elles cela?
12. Comment Jésus indiqua-t-il la même classe qui aujourd'hui est semblable à Balaam?

[13] Le roi Balak fut déçu parce que le prophète Balaam fut inspiré pour prononcer sur le peuple organisé de Jéhovah une bénédiction au lieu d'une malédiction. Il se rendait compte que la récompense qu'il avait offerte à Balaam était perdue. C'est alors que Balaam montra au roi Balak une voie plus subtile pour faire tomber le peuple d'Israël. Celle-ci neutraliserait la bénédiction divine qu'il venait de prononcer, et inciterait les Israélites à agir de manière à s'attirer la malédiction de Dieu au lieu de sa bénédiction. Qu'était cette voie? C'était celle qui devait les entraîner à donner libre cours à la passion et à pratiquer la fornication avec les attrayantes femmes païennes. En ébranlant ainsi leur intégrité, on pourrait les inciter à manger des sacrifices offerts aux idoles.

[14] Voici maintenant ce qui rendit tout cela si désastreux: Les Israélites campaient dans les plaines de Moab, près du mont Péor, au delà du Jourdain qui descendait de la Terre promise où coulaient le lait et le miel. Pratiquement, toutes les personnes plus âgées qui avaient fait l'exode de l'Egypte à l'âge de vingt ans et au-dessus étaient mortes les unes après les autres pendant le voyage de quarante ans dans le désert. La génération montante avait survécu. La voilà maintenant sur le point d'entrer dans la terre promise environ 470 ans auparavant à Abraham leur ancêtre et à sa postérité. Tous ceux de cette génération étaient maintenant très près de voir la réalisation de cette promesse divine, mais entreraient-ils tous dans le pays? Non, au moins 24 000 d'entre eux n'y entrèrent pas. Quelle en fut donc la raison? L'immoralité, et cela à deux pas de la Terre promise! Cette lamentable histoire nous est rapportée comme suit: « Balaam se leva, partit, et retourna chez lui. Balak, [roi de Moab] s'en alla aussi de son côté. Israël demeurait à Sittim; et le peuple commença à se livrer à la débauche avec les filles de Moab. Elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux; et le peuple mangea et se prosterna devant leurs dieux. Israël s'attacha à Baal-Péor [ou le Baal de Péor]: et la colère de [Jéhovah] s'enflamma contre Israël. [Jéhovah] dit à Moïse: Assemble tous les chefs du peuple, et fais pendre les coupables devant [Jéhovah] en face du soleil, afin que la colère ardente de [Jéhovah] se détourne d'Israël... Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de la plaie. » — Nomb. 24: 25; 25: 1–9.

[15] Le prophète Balaam était responsable de cela. Non seulement Jésus, mais encore Moïse firent ressortir son entière responsabilité. Lorsque Dieu envoya les Israélites pour exécuter la vengeance divine sur les Madianites à cause du rôle qu'ils avaient joué dans la corruption d'Israël, les guerriers israélites ne tuèrent pas les femmes et les enfants madianites, mais ils les épargnèrent et les firent captifs. Moïse indigné s'exclama: « Avez-vous laissé la vie à toutes les femmes? Voici, ce sont elles qui, sur la parole de Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël à l'infidélité envers [Jéhovah], dans l'affaire de Péor; et alors éclata la plaie dans l'assemblée de [Jéhovah]. » En exécutant la vengeance divine les Israélites avaient

13. N'ayant pas réussi à maudire Israël, que suggéra Balaam à Balak? Pourquoi?
14. Pourquoi fut-ce si désastreux pour Israël que de succomber à cette tentation?
15. Qui furent tués par les Israélites comme étant responsables de cela, mais comment s'exposèrent-ils à d'autres tentations?

tué le prophète Balaam, mais ils avaient épargné et gardé au milieu d'eux celles que Balaam avait projeté d'employer pour les souiller. Ils avaient introduit parmi eux, pour la satisfaction de leur passion, la tentation de l'idolâtrie, la prostitution spirituelle aux yeux de Dieu. Pour des raisons de moralité, Moïse fit tuer toutes les femmes qui avaient prostitué leur virginité à l'adoration impure de Baal-Péor, car elles étaient une source de tentation. Il permit seulement aux jeunes filles encore vierges de vivre et de servir les Israélites. — Nomb. 31: 8, 15, 16.

[16] C'est là la manière d'agir du grand adversaire. S'il ne peut séduire le peuple de Jéhovah en le faisant renoncer verbalement à Dieu et à sa pure adoration, il essaie de provoquer leur ruine en les entraînant dans l'immoralité par la séduction. Ce qui précède fut rapporté dans la Parole de Dieu comme un avertissement pour nous. Nous sommes, de fait, sur le point d'entrer dans le juste monde nouveau. Bien que nous soyons si près de notre but glorieux, le danger subsiste toujours pour nous de ne pas l'atteindre; dans ce cas, nous serions la contrepartie moderne de ces milliers d'Israélites. Ne l'oubliez pas: nous sommes de chair et de sang comme l'étaient ces hommes. Les tentations qui furent les leurs peuvent d'une manière semblable devenir les nôtres, et causer notre perte. Le simple fait d'appartenir à l'organisation que Jéhovah a sauvée n'est pas une garantie que nous ne pouvons pas, pour notre part, tomber dans le péché et ainsi, concernant notre personne, manquer notre but et ne pas entrer dans le monde nouveau avec l'organisation théocratique. Bien que nous appartenions à l'organisation, nous avons toujours une responsabilité individuelle, et Jéhovah Dieu tiendra chaque personne pour responsable.

[17] C'est afin que nous, les chrétiens dans l'assemblée, soyons bien instruits de ce danger menaçant notre position, que Paul mentionna certains incidents qui eurent lieu au cours du voyage d'Israël dans le désert; il écrivit: « Ne commettons pas non plus la fornication, comme quelques-uns d'eux ont commis la fornication, et il en est tombé en un seul jour vingt-trois mille. Or toutes ces choses leur arrivèrent comme types, et elles ont été écrites pour nous servir d'avertissement, à nous que les fins des siècles ont atteints. Ainsi, que celui qui croit être debout prenne garde qu'il ne tombe. Aucune tentation ne vous est survenue qui n'ait été une tentation humaine. » Mais est-ce au-dessus de votre force de résister à une telle tentation? Non; elle ne le sera pas si vous discernez la tentation et si vous invoquez le Dieu tout-puissant pour qu'il vous aide: « Dieu est fidèle, qui ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de ce que vous pouvez [supporter], mais avec la tentation il fera aussi l'issue, afin que vous puissiez la supporter. » — I Cor. 10: 8, 11–13, *Da*.

INFLUENCE FÉMININE ET INFLUENCE MASCULINE

[18] L'adversaire peut employer l'influence masculine dans l'assemblée comme une force agissant comme un Balaam moderne. Il peut aussi employer l'influence féminine pour corrompre ceux qui appartiennent au peuple de Dieu. Jésus fit allusion à cette influence féminine dans ses messages aux sept assemblées en Asie. L'influence féminine est quelque chose qu'il peut faire valoir aujourd'hui contre une assemblée, comme il le fit autrefois contre l'assemblée de Thyatire, disant: « Mais j'ai contre toi, que tu laisses faire la femme Jésabel qui se dit prophétesse; et elle enseigne et égare mes esclaves [en les entraînant] à commettre la fornication et à manger des choses sacrifiées aux idoles. Et je lui ai donné du temps afin qu'elle se repentît; et elle ne veut pas se repentir de sa fornication. Voici, je la jette sur un lit, et ceux qui commettent adultère avec elle, dans une grande tribulation, à moins qu'ils ne se repentent de ses œuvres; et je ferai mourir de mort ses enfants; et toutes les assemblées connaîtront que c'est moi qui sonde les reins et les cœurs; et je vous donnerai à chacun selon vos œuvres. » — Apoc. 2: 20–23, *Da*.

[19] Jézabel, qui devint la reine du roi Achab d'Israël, était une adoratrice de Baal. Elle mena ce dernier et exerça son influence pour contraindre le royaume des dix tribus à pratiquer une adoration immorale de Baal. L'effet de son influence fut le même que celui produit par la suggestion visant les Israélites et faite par Balaam au roi Balak. Ainsi, l'adversaire peut employer les représentants de l'un ou de l'autre sexe pour amener la tentation. Son but est, non pas de causer la chute de quelques individus, mais plutôt de corrompre l'organisation entière, de jeter le discrédit sur elle et son Dieu, et ainsi de prévenir contre elle les personnes sincères.

[20] Donc, il est de toute nécessité pour nous de prier et de veiller afin de ne pas être tentés de commettre l'immoralité, surtout maintenant que nous sommes si près du monde nouveau. Si nous avons échappé à la fosse de corruption de ce monde, pourquoi nous y laisserions-nous entraîner de nouveau par les faux attraits de l'« amour libre » et par l'idée d'un pardon de nos péchés d'immoralité, facilement obtenu d'un Dieu de miséricorde? Ne vous laissez pas prendre aux promesses de liberté dans la conduite. Cela signifie l'esclavage à la corruption avec la destruction comme conséquence. Dans la même discussion, Pierre accentue cela et dit: « Ils leur promettent la liberté, quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption, car chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui. En effet, si après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que, de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai: Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le bourbier. » — II Pi. 2: 19–22. w 15/4/51

16. Pourquoi le fait d'appartenir maintenant à l'organisation n'est-il pas une garantie de notre entrée future dans le monde nouveau?
17. Qu'écrivit Paul pour nous avertir de ce danger?
18. Comment Jésus a-t-il mis en garde contre une influence féminine poussant maintenant à la corruption?
19. Qui Satan essaie-t-il de corrompre en employant une telle influence?
20. Pourquoi devrions-nous veiller à ne pas être entraînés de nouveau dans la corruption?

«QUE LE MARIAGE SOIT HONORABLE AUX YEUX DE TOUS»

L'ÉPITRE de l'apôtre Paul aux Hébreux est tout entière destinée à fortifier le peuple de Dieu pour l'empêcher de retomber dans les voies impures du monde, voies que nous avons abandonnées. Aussi, avant d'arriver à la conclusion de sa lettre, l'apôtre inclut-il, et pour cause, cette instruction: «Que le mariage soit honorable aux yeux de tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères.» (Héb. 13: 4, *NW*) Cette lettre s'adressait à des chrétiens hébreux. Ils avaient été privilégiés, parce que bénéficiaires de la loi mosaïque avec ses commandements contre l'immoralité, tels que: «Tu ne commettras point d'adultère,» «tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.» Mais, au cours des siècles de l'ère chrétienne, la bonne nouvelle a été prêchée à toutes les nations, à tous les peuples, non sous la loi mosaïque et son code moral. Par cette activité, on se propose de sauver des pécheurs, y compris des fornicateurs et des adultères. Les fornicateurs sont des célibataires qui, volontairement, ont des relations charnelles avec un représentant du sexe opposé. Les adultères sont des gens mariés qui, volontairement, ont des relations sexuelles avec une personne qui n'est pas leur conjoint légal.

[2] Du temps des apôtres, Paul avait aussi prêché à des fornicateurs, à des idolâtres, à des adultères, à des sodomites ou hommes réservés à des fins contre nature, à des hommes qui couchent avec des hommes, etc., et il les avait amenés à la connaissance de la vérité. C'étaient tous de grands transgresseurs de la loi morale. Jésus lui-même dit aux prêtres et aux anciens qui se donnaient une apparence de moralité, que les percepteurs et les prostituées les précédaient dans le royaume de Dieu. (I Cor. 6: 9–11, *NW;* Mat. 21: 31, 32) Ces pécheurs avaient été purifiés par la vérité. Aussi, ne devaient-ils plus se conformer aux coutumes et aux usages de ce monde; désormais, il leur fallait harmoniser leurs pensées, leur affection et leur conduite avec la vérité de Dieu et avec ses commandements. Lorsque de telles personnes viennent à la vérité et sont reçues par Dieu dans son organisation théocratique, elles doivent opérer des changements radicaux dans leur vie, des changements qui intéressent aussi la situation de leur foyer. C'était vrai il y a dix-neuf siècles, aux temps apostoliques; et c'est tout aussi vrai de nos jours.

[3] Aux temps apostoliques, la polygamie ou mariage d'un homme avec plusieurs femmes, toutes en vie, était légal dans bien des pays. Il en est de même aujourd'hui. Prenons le cas d'un polygame qui devient chrétien. Peut-il continuer à vivre avec plusieurs femmes, et à avoir l'approbation de Dieu par Christ, pour la bonne raison que la polygamie est une pratique et une loi locale? Non. Dans ce cas, il ne faut pas qu'il vive selon ce que permet «César» dans ce monde. Il lui faut maintenant rendre à Dieu ce qu'il doit à Dieu, c'est-à-dire la pure adoration. Il ne peut pas tirer avantage de la loi de César pour satisfaire sa passion égoïste. Profiter d'une telle loi signifie tourner la loi de Dieu qui est supérieure et absolument juste. «Nous devons obéir à Dieu comme étant celui qui gouverne plutôt qu'aux hommes.» — Actes 5: 29, *NW*.

[4] Jésus connaissait parfaitement l'énoncé de la loi de Dieu relative au mariage chrétien. Il savait que le modèle du mariage chrétien était celui que Dieu créa au commencement, en Eden où le Créateur ne donna à l'homme parfait qu'une seule femme. Les ennemis de Jésus essayèrent alors de le faire transiger sur la question du mariage; il en est de même de nos jours, où certains essaient de faire transiger l'organisation de Dieu sur la même question. A ce sujet, nous lisons: «Et les pharisiens vinrent à lui, l'éprouvant et [lui] disant: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit? Et lui, répondant, leur dit: N'avez-vous pas lu que celui qui les a faits, dès le commencement les a faits mâle et femelle, et qu'il dit: «C'est pourquoi, l'homme laissera son père et sa mère et sera uni à sa femme; et les deux seront une seule chair»? Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce donc que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Ils lui disent: Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner une lettre de divorce, et de la répudier? Il leur dit: Moïse, à cause de votre dureté de cœur, vous a permis de répudier vos femmes; mais au commencement il n'en était pas ainsi. Et je vous dis que quiconque répudiera sa femme, non pour cause de fornication, et en épousera une autre, commet adultère.» — Mat. 19: 3–9, *Da*.

[5] Ainsi, Dieu fit «une seule chair» de deux personnes seulement, l'homme et son unique femme. Il ne fit pas une chair de trois, de quatre ou même de plusieurs personnes. Donc, si un polygame très estimé de sa communauté, d'après les coutumes et les lois de son pays, veut être un vrai chrétien, il doit se défaire de ses épouses en surnombre. A-t-il eu des enfants de ces dernières, les lois et les convenances locales peuvent alors exiger de lui qu'il pourvoie d'une façon convenable aux besoins de ces épouses répudiées et de leurs enfants jusqu'à ce que ces femmes aient épousé un autre homme. Mais que doit-il faire si la loi n'a pas prévu le divorce d'avec les femmes en surnombre? Dans ce cas, il ne leur permet plus de vivre avec lui dans l'état conjugal; cet homme ne garde que

1. Pourquoi est-ce à propos que le passage de l'épître aux Hébreux 13: 4 fut écrit avant la conclusion de la lettre de Paul?
2. Lorsque des personnes autrefois immorales viennent à la vérité, que leur faut-il faire?
3. En devenant un chrétien, un polygame peut-il continuer à le rester, en se fondant sur la loi de César? Sinon pourquoi?
4. Comment Jésus montra-t-il ce qu'est le modèle du mariage chrétien?
5. Ainsi, que doit faire un polygame dans les circonstances qui varient?

l'une d'entre elles, et reconnaît qu'elle seule a droit au devoir conjugal. Il ne permet à aucune des autres femmes de prétendre au devoir conjugal et d'avoir des relations avec lui. Devant les obligations créées par la situation, il peut les garder, elles et leurs enfants, sous son toit. Elles y travailleront comme des servantes ou des domestiques, afin de subvenir à leurs besoins. Publiquement et selon la morale chrétienne, il ne reconnaît qu'une seule femme comme son épouse.

[6] Sans aucun doute, la polygamie crée une situation difficile à arranger et à redresser. Mais l'organisation de Dieu ne peut prendre prétexte de cela pour transiger et permettre à un type de mariage de prévaloir en Afrique, à cause des lois indigènes, pour l'interdire ailleurs et insister sur un autre type, parce que les lois de la chrétienté l'approuvent. Il n'y a qu'un modèle chrétien sur lequel Jésus insista. Grâce à l'aide et à l'esprit de Dieu, on a pu l'appliquer même dans des pays où se pratique la polygamie. Par exemple, la polygamie est l'une des difficultés qui fait obstacle à notre travail au Tanganyika, en Afrique orientale. Dans ce pays, les coutumes populaires sont les mêmes que partout ailleurs sur ce continent. Le mariage n'est pas très strict, et certains hommes, les chefs par exemple, ont jusqu'à 25 et même plus de femmes, alors que le commun peuple n'en a que trois ou quatre. Les témoins de Jéhovah, comme de véritables chrétiens qu'ils sont, ne peuvent fermer les yeux sur de telles pratiques de la part d'hommes qui ont embrassé le christianisme, se sont fait baptiser, et agissent en qualité de témoins du Dieu très-haut. Aussi, la pratique de la polygamie, qui appartient à ce monde, n'a-t-elle pas cours chez eux. — Voir l'*Annuaire des Témoins de Jéhovah* (angl.) de 1951, page 226; voir aussi *La Tour de Garde* (angl. du 1er août 1949, page 240: « De la Polygamie. »

EXEMPLES MORAUX

[7] Un polygame, s'il continue de l'être, renie son Possesseur qui l'a racheté, car son Possesseur, Jésus-Christ, donna à ses disciples un modèle, celui qui consiste à n'avoir qu'une seule femme. Un polygame ne peut se voir désigner par le corps dirigeant visible de l'organisation théocratique de Jéhovah, pour occuper une position de service qui comporte des responsabilités dans une assemblée chrétienne. Au premier siècle, l'apôtre Paul appartenait au corps dirigeant. A son assistant Timothée, il écrivit ce qui suit concernant les qualités requises des hommes qu'il fallait désigner pour un service officiel dans les assemblées: « Si quelqu'un aspire à la surveillance, il désire une œuvre bonne: il faut donc que le surveillant soit irréprehensible, mari d'une seule femme,... conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants soumis en toute gravité. » Cette exigence ne concernait-elle que les serviteurs les plus en vue dans l'assemblée? Non. Aux serviteurs subordonnés, on prescrit: « Que les serviteurs soient maris d'une seule femme, conduisant bien leurs enfants et leurs propres maisons. » Malgré que Tite était dans un autre pays, on ne l'autorisa pas d'y introduire un étalon des mœurs différent. Il reçut les mêmes instructions: « Que, dans chaque ville, tu établisses des anciens, suivant que moi je t'ai ordonné: si quelqu'un est irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient pas accusés de dissipation, ou insubordonnés. Car il faut que le surveillant soit irréprochable comme administrateur de Dieu. » — I Tim. 3: 1, 2, 4, 12 et Tite 1: 5–7, *Da*.

[8] On exigeait de tels serviteurs de n'être le mari que d'une seule femme en vie. Cela ne peut s'interpréter comme voulant dire que la monogamie n'était exigée que des seuls serviteurs, mais que la polygamie était permise pour le reste de l'assemblée. Les femmes, à ce moment-là, ne pratiquaient certainement pas la polyandrie qui est l'état d'une femme ayant plusieurs maris en vie. Donc, la polyandrie n'était pas la raison pour laquelle on exigeait des veuves âgées, qu'elles dussent remplir les conditions suivantes pour être inscrites et recevoir le soutien matériel d'une assemblée: « Qu'une veuve, pour être inscrite sur le rôle, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle ait été femme d'un seul mari. » (I Tim. 5: 9, 10) Mais, en s'étant contentée d'un seul mari, une telle veuve montrait qu'elle savait contrôler sa passion charnelle. Elle suivait le conseil de Paul relatif aux veuves, conseil contenu dans la première épître aux Corinthiens 7: 8, 9, 39, 40: « Or je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, qu'il leur est bon de demeurer comme moi. Mais s'ils ne savent pas garder la continence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que [d'être enflammé par la passion. *NW*] La femme est liée pendant tout le temps que son mari est en vie; mais si le mari s'est endormi, elle est libre de se marier à qui elle veut, seulement dans le Seigneur; mais elle est, à mon avis, plus heureuse si elle demeure ainsi [c'est-à-dire veuve]. Or j'estime que moi aussi j'ai l'Esprit de Dieu. » — *Da*.

[9] Donc, la monogamie s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes chrétiens. Puisque les serviteurs désignés de l'assemblée, les surveillants et ceux qui les assistent dans leur ministère, devaient être des exemples pour le peuple chrétien, il fallait qu'ils fussent aussi des exemples pour les croyants sous le rapport du mariage, en étant marié avec une seule femme en vie. Cela montre bien que le modèle donné à l'assemblée chrétienne tout entière, est le mariage dans lequel l'homme ne possède qu'une seule femme en vie. C'est le modèle que Dieu créa à l'origine, en Eden, avec Adam.

MOTIFS CHRÉTIENS DE DIVORCE

[10] Les paroles de Jésus rapportées dans l'évangile de Matthieu 19: 9, et relatives au divorce excluent sans conteste toute polygamie du milieu des chrétiens: « Je vous dis que quiconque divorce d'avec sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en marie une autre commet un adultère. » (*NW*) Si l'on qualifie d'adultère celui qui se marie avec une autre femme du vivant de la première épouse, celle-ci étant innocente, comment donc un chrétien pourrait-il pratiquer la polygamie sans être coupable d'adultère? Certains ecclésiastiques prétendent que les paroles de Jésus

6. Pourquoi ne peut-on tolérer la polygamie nulle part parmi les chrétiens? Leur a-t-il été possible d'y remédier?
7. Pourquoi ne peut-on placer des polygames dans des positions de service qui comportent des responsabilités?
8. La monogamie n'était-elle exigée que de tels serviteurs? Quelle condition requise des veuves montre qu'il en était ainsi ou non?
9. Concernant l'assemblée tout entière, que montre l'exemple que doivent donner les serviteurs désignés?
10. Comment le passage de l'évangile de Matthieu 19: 9 exclut-il la polygamie? Et comment certains ecclésiastiques comprennent-ils ce verset?

signifient l'impossibilité de divorcer pour un chrétien, même pour cause d'adultère. Le New York *Times* du 13 décembre 1948 rapportait ce qui suit: « Hier, le Révérend Anselme Leahy, dans son deuxième sermon de l'Avent à la cathédrale St Patrick, déclarait que: Le divorce n'est justifié en aucune circonstance de la vie conjugale, aussi « pénible ou brutale » soit-elle. Il qualifia le divorce moderne de « polygamie successive », et il dénonça comme « hommes et femmes adultères » les personnes divorcées qui contractent de nouveaux mariages du vivant des conjoints... Sa condamnation sans appel du divorce [fut] suivie par une déclaration de Monseigneur Robert E. McCormick dans laquelle ce dernier faisait appel à la législature de l'Etat [de New-York] pour que cet organisme mette le divorce « hors la loi »; il attaquait aussi le « mouvement actuel pour libéraliser le divorce dans notre Etat », l'intitulant « une menace pour la société ».

[11] En adoptant une telle position, ces ecclésiastiques condamnent Jéhovah Dieu, parce qu'il a permis aux Juifs de faire usage du droit de divorce selon les dispositions de la loi divine donnée par l'intermédiaire de Moïse. (Deut. 24: 1–4) Mais Jésus, dans l'évangile de Matthieu 19: 1–9, ne condamna pas cette clause relative au divorce, et ne dit pas que celui-ci « n'était justifié en aucune circonstance de la vie conjugale, aussi pénible ou brutale soit-elle ». Les paroles qu'il prononça sur le divorce dans son Sermon sur la Montagne ne le condamnent pas non plus; elles disent simplement: « Il a été dit: Quiconque divorce d'avec sa femme, qu'il lui donne un certificat de divorce. Cependant, je vous dis que quiconque divorce d'avec sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, en fait un sujet pour l'adultère, étant donné que quiconque marie une femme divorcée commet un adultère. » (Mat. 5: 31, 32, *NW*) Dans le passage suivant, il montra aussi qu'une femme peut former une demande en divorce: « Quiconque divorce d'avec sa femme et en marie une autre, commet envers elle un adultère, et si jamais une femme après avoir divorcé d'avec son mari, en marie un autre, elle commet un adultère. » (Marc 10: 11, 12, *NW*)

[12] Les paroles susmentionnées n'interdisent pas toute action en divorce aux chrétiens, mais elles montrent que seul l'adultère est une cause légitime pour obtenir le divorce. Quiconque mariait une personne qui avait divorcé pour des causes autres que l'adultère, commettait un adultère, car aux yeux de Dieu le divorce légal n'avait pas dissous les liens du mariage. Cela ne veut pas dire que le chrétien qui obtient le divorce, à cause de l'infidélité sexuelle de son conjoint, peut seulement se défaire d'un tel conjoint, s'en séparer de corps et de biens et ne pas être libre par la suite de marier une autre femme chrétienne. Sous la loi que Dieu donna à Israël, on n'interdisait pas à l'homme, qui divorçait d'avec sa femme de mœurs impures, de marier une autre femme israélite. Ainsi, Jésus n'interprétait pas le divorce d'un chrétien de façon à lui interdire le remariage. Les paroles de Jésus signifient exactement ceci: le chrétien obtient-il le divorce pour des causes autres que l'infidélité de son conjoint, il commet un adultère s'il se remarie.

11. Les paroles de Jésus contenues dans les évangiles de Matthieu 5 ou de Marc 10 condamnent-elles tout divorce?
12. Si cela n'interdit pas tout divorce, quelles en sont les causes autorisées?

LIT SANS SOUILLURE

[13] La promulgation d'une loi interdisant le divorce, quelles que soient les circonstances, n'a pas contribué à maintenir le mariage en honneur ou à empêcher l'adultère ou la fornication. Dans les pays où des lois contre le divorce sont en vigueur, nombreux sont les gens mariés qui les ignorent et se laissent entraîner par leurs passions. Pour une raison quelconque, l'homme abandonne sa femme, la femme son mari, mais ils ne peuvent pas obtenir le divorce légal. Aussi, les conjoints légaux vont-ils chacun de leur côté pour vivre en état de concubinage. Par une telle manière d'agir, l'homme et la femme commettent non seulement un adultère mais ils pratiquent encore la bigamie ou la polygamie. Bien que le gouvernement local ne transige pas sur le droit canonique religieux interdisant tout divorce, il tolère ainsi la polygamie; en fait, il l'approuve même lorsqu'il n'applique pas la loi pour infliger une peine à ceux qui la transgressent. Si un tel homme ou une telle femme entrent en contact avec la vérité du Royaume, et désirent devenir témoins de Jéhovah, alors le problème qui se pose c'est de savoir comment ils doivent régler leurs affaires conjugales.

[14] Dans certains des pays qui connaissent des prohibitions religieuses et des oppressions économiques, le concubinage est une pratique courante, et le peuple ne méprise pas ceux qui vivent dans cet état, ni ne fait de distinctions contre eux. Toutefois, il y a des hommes qui abusent même de cette coutume. Ils ont une concubine dans une localité, une deuxième dans une autre, et plusieurs encore dans d'autres localités; pour les visiter, ils font des tournées au cours desquelles ils habitent avec chacune d'elles pendant un certain temps. Naturellement, les femmes savent que leur compagnon entretient une ou plusieurs femmes, et a des relations régulières avec elles. Mais, à cause du soutien matériel qu'elles reçoivent de l'homme, elles consentent, sans protester, de l'avoir chacune à leur tour. De la part de l'homme, une telle pratique est de la polygamie, et les femmes sont coupables de fornication. Si un tel homme ou une telle femme viennent à la connaissance de la vérité, et désirent s'associer à l'organisation divine, il leur faut absolument cesser toute participation dans ces choses polygames et adultères. Il faut que l'homme se contente d'une seule femme, et la femme d'un seul homme; et, à partir de ce moment-là, chacun d'eux doit être fidèle et loyal l'un envers l'autre.

[15] Dans beaucoup de cas, les personnes vivant en état de concubinage, embrassent la vérité. Dans l'intérêt de la vérité, et afin d'être exemptes de tout reproche, elles devraient rendre légal leur mariage. Une telle action honore leur état conjugal. Il est vrai, si l'on s'en rapporte aux Ecritures, que la cérémonie du mariage n'est pas un prétendu sacrement que seul le clergé a le droit d'administrer. Point n'est besoin d'un ecclésiastique pour célébrer un mariage. Mais cela ne peut servir d'argument contre la légalisation du

13. Comment certains des pays, où des lois interdisant le divorce sont en vigueur, approuvent-ils en fait la bigamie ou la polygamie? Quelle difficulté se présente alors pour ceux qui cherchent la vérité?
14. Comment certains violent-ils même le concubinage, et que doivent faire de tels transgresseurs quand ils acceptent la vérité?
15. Que devraient faire les chrétiens qui vivent en état de concubinage, bien que des ecclésiastiques ne soient pas nécessaires pour célébrer le mariage? Pourquoi?

mariage et en faveur du concubinage. Dans la nation théocratique d'Israël, le concubinage n'existait pas, bien que l'on ne fît pas appel à un ecclésiastique pour procéder à la cérémonie du mariage. Toutefois, le mariage était arrangé légalement. Un intermédiaire traitait avec les parents ou les tuteurs du jeune homme et de la jeune fille que l'on cherchait à unir en mariage; on passait un contrat et, à partir de ce moment-là, l'homme et la femme étaient considérés comme fiancés. Tout acte immoral de la part de la femme, avant que son futur mari ne la prenne chez lui, était une violation du contrat de mariage et un cas d'adultère pour laquelle on pouvait la lapider. Il en fut ainsi avec Joseph et Marie, quand cette dernière se trouva enceinte par l'action du saint esprit de Dieu. Le temps des fiançailles écoulé, le futur marié allait chercher sa fiancée dans la maison de ses parents. Publiquement, il la conduisait à son domicile au milieu de la joie, et accompagné des bons vœux de tout le voisinage. Un repas de noces suivait. C'était ainsi que le mariage était rendu public; il y avait de nombreux témoins.

[16] En outre, au bureau de l'état civil du village ou de la ville, le dépôt des documents généalogiques des familles, on enregistrait les enfants issus d'un tel mariage; ainsi chaque enfant pouvait savoir de quelle lignée il descendait. On y enregistrait aussi le mari comme fils légal de son beau-père. Ces dispositions servaient à la protection légale des droits du mari, de la femme et aussi des enfants. Grâce à elles, chacun était responsable devant l'autre de sa conduite dans ses relations familiales et conjugales. Les Juifs furent les premiers qui devinrent chrétiens, et ils introduisirent ces dispositions dans l'assemblée chrétienne. Ceci montre qu'il est juste et convenable, pour les couples modernes qui vivent en état de concubinage, de rendre légal leur mariage lorsqu'ils deviennent des chrétiens consacrés, et de s'engager ainsi devant la loi et devant Dieu à être sincères et loyaux l'un envers l'autre. Cela leur ouvrira le plein accès aux privilèges de service dans l'organisation théocratique, et leur permettra d'être des serviteurs désignés.

[17] A notre époque, le rapport des mariages aux divorces est de 4 à 1 aux Etats-Unis, et de 8 à 1 en Angleterre et dans le pays de Galles. Dans tous les pays, les liens du mariage se relâchent et l'immoralité règne. C'est pourquoi, il y a grande urgence à ce que les chrétiens consacrés obéissent à l'ordre apostolique: « Que le mariage soit honorable aux yeux de tous, et le lit conjugal sans souillure. » Le véritable mariage est honorable en tout temps, car c'est une institution divine. Peu importe que nous soyons au « temps de la fin », et que la bataille d'Armaguédon soit devant nous, ceux qui le veulent ou qui en ressentent le besoin peuvent se marier honorablement. Personne ne devrait les critiquer parce que les temps sont avancés pour ce monde. Que les chrétiens viennent plutôt au mariage d'une façon honorable. Qu'aucune célibataire n'entraîne un célibataire à avoir des relations sexuelles avec elle, afin d'obliger ce dernier à la marier. C'est de la fornication, et tous les deux en sont coupables, même si par la suite l'homme se croit obligé de la marier. Il est probable cependant que la vertu facile d'une telle femme engendrera en lui du mépris pour elle, de sorte qu'il ne voudra pas l'épouser, mais désirera pour épouse celle qui, ayant de l'honneur, résiste aux tentations et aux propositions de commettre des choses immorales. Qu'aucune jeune veuve, agitée par des passions charnelles, n'entraîne un homme ni ne cède à celui-ci pour l'assouvissement de ses désirs sexuels. Paul dit: « Je veux donc que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles dirigent leur maison, qu'elles ne donnent à l'adversaire aucune occasion de médire. » — I Tim. 5: 11–14.

[18] D'un autre côté, qu'aucun célibataire ne se croit libre d'agir à sa guise avant le mariage et autorisé d'avoir des relations sexuelles avec des jeunes filles, l'une après l'autre, jusqu'au jour où il rencontre celle qui a les mœurs qu'il désire chez une épouse. Une telle pratique sexuelle fait de lui un fornicateur et un corrupteur égoïste de femmes. L'assemblée chrétienne doit se garder des hommes qui tentent de s'introduire en son sein pour de telles raisons immorales.

[19] Par la légalisation du mariage, en remplissant les formalités nécessaires devant l'officier de l'état civil et les témoins, on devrait faire de celui-ci une chose digne, qui comporte des responsabilités. Mariés, les conjoints devraient honorer leur union par la foi qu'ils se gardent l'un pour l'autre. Ils devraient considérer les liens du mariage comme quelque chose qu'on ne peut rompre facilement pour une cause quelconque, si ce n'est l'infidélité conjugale; et cela même si les lois du pays sur le divorce sont très faciles et libérales. Le mariage est une chose qui réduit leur liberté dans leurs relations avec les représentants du sexe opposé. Les relations sexuelles entre époux ne sont pas une souillure du lit conjugal, car dans ce cas le mari et la femme se rendent le devoir conjugal, ainsi qu'il est écrit dans la première épître aux Corinthiens chapitre 7 versets 1 à 7. Mais si le mari ou la femme commet un adultère avec un tiers, c'est une souillure du lit conjugal.

[20] Les couples mal assortis sont-ils autorisés à se séparer d'un commun accord ou légalement? Oui, car dans la première épître aux Corinthiens 7: 10, 11, 15, (*NW*) l'apôtre dit: « Quand à ceux qui sont mariés, je donne instruction, non pas moi, mais le Seigneur: que la femme ne devrait pas se séparer de son mari; mais s'il lui fallait vraiment se séparer, qu'elle reste célibataire ou qu'elle se réconcilie avec son mari; et un mari ne devrait pas quitter sa femme. Mais si le non croyant se met en devoir de se séparer, qu'il se sépare; un frère ou une sœur ne sont pas asservis en pareilles circonstances. » Comme il ne s'agit que d'une séparation et qu'il n'y a pas eu de divorce légal pour cause d'infidélité conjugale de l'un ou de l'autre des conjoints, aucun d'eux ne peut se remarier ou avoir des relations sexuelles avec une tierce personne. Avoir de telles relations serait commettre un adultère et souiller le lit conjugal.

[21] Tout chrétien devrait respecter le lit conjugal,

16. Comment la coutume des Israélites montre-t-elle qu'il est convenable de rendre légal le mariage? Dans quel dessein louable?
17, 18. Pourquoi le passage de l'épître aux Hébreux 13:4 est-il de saison aujourd'hui? Pour venir honorablement au mariage, que ne doivent pas faire les célibataires et les personnes en veuvage?
19. Comment l'homme et sa femme devraient-ils considérer et honorer leur mariage?
20. Qu'est-ce qui montre si la séparation est autorisée ou non? Avec quelles restrictions?
21. Par conséquent, qu'est-ce qu'un chrétien doit éviter de souiller? Et comment?

et ne se laisser tenter en rien, afin de ne pas être cause de sa souillure. Un chrétien, qui obtient le divorce sans preuve formelle de l'infidélité de son conjoint, et qui se remarie, profane le lit conjugal. Selon les Ecritures, c'est de la bigamie. Il en est de même pour une personne qui se déclare être chrétienne et qui pratique la polygamie: elle déshonore le mariage et souille le lit conjugal chrétien. Un chrétien honore son mariage et celui des autres, parce que c'est une institution divine. Un chrétien ne convoite pas le conjoint d'un autre; il ne commet pas l'adultère ou la fornication. Ces choses sont des péchés et offensent Dieu. L'apôtre Paul met en garde contre de tels péchés: « car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. » Cela devrait décourager celui qui veut déshonorer le mariage et souiller le lit conjugal. Jéhovah est maintenant dans son temple, et il donne cet avertissement: « Je m'approcherai de vous pour le jugement, et je me hâterai de témoigner contre les enchanteurs et les adultères... dit [Jéhovah] des armées. » — Mal. 3: 5.

EN FAVEUR DU MARIAGE IDÉAL

[22] Le Dieu très-haut veut avoir maintenant une organisation théocratique visible pure. Il veille donc, depuis sa venue dans le temple, à ce qu'elle se garde pure des immoralités et d'autres choses répréhensibles. Il se peut qu'une personne coupable de choses immorales se réclame du droit de faire partie de l'organisation, et élève des protestations lorsqu'on la prive de la communion de l'assemblée. Elle proteste, et soutient que son libre accès à l'organisation l'aidera à rompre ses relations immorales avec un représentant du sexe opposé, et la sauvera des conséquences funestes de sa conduite. Mais la Parole de Dieu ordonne de priver une telle personne immorale de la communion de l'assemblée, et cette action sera une expression de Son jugement contre elle. A moins que le coupable ne se repente et ne s'amende, il ne peut pas être pardonné et accepté de nouveau dans la société de l'organisation théocratique. Il se peut aussi qu'une personne immorale se cabre et dise: « Alles-y, privez-moi de la communion de l'assemblée si vous le voulez. J'ai des relations personnelles avec Dieu. Pourquoi devrais-je me tourmenter? » Cette personne se trompe, car Dieu condamne les adultères et les fornicateurs et n'a point de relations avec eux. C'est pourquoi il interdit à son organisation d'avoir des relations avec ces gens-là.

[23] L'organisation est plus importante aux yeux de Dieu que le salut d'une créature immorale ou désobéissante. La justification de la souveraineté de Jéhovah et de son nom, qu'il garde exempt de tout reproche, ont bien plus d'importance que la vie de pécheurs volontaires. Donc, il faut que ces choses primordiales viennent en premier lieu. C'est pourquoi Dieu montre un respect approprié pour l'organisation qui porte son nom. Il exécute ses jugements contre ceux qui la souillent, et il la conserve pure. Il agit suivant ce principe: « Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira; car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple. » — I Cor. 3: 17, *NW*.

22. Pourquoi doit-on priver la personne immorale de la communion de l'assemblée?
23. Comment Dieu montre-t-il du respect pour son organisation?

[24] Puisque Dieu respecte ainsi son organisation, alors nous aussi nous devons exercer de la crainte et la respecter. Nous avons l'obligation formelle de veiller sur notre conduite, et d'éviter de jeter le blâme sur elle ou de la corrompre. Par conséquent, maintenez l'honorabilité du mariage et conservez la pureté du lit conjugal. Nous ne pouvons pas souiller l'organisation, ou jeter l'opprobre sur elle par une conduite impure, et, en même temps, demeurer dans son sein, car cet état de choses agirait comme du levain et serait susceptible de contaminer, par l'impureté, l'hypocrisie et le péché, l'organisation tout entière. Ceci la rendrait odieuse aux yeux des personnes sincères et les empêcherait, parce que choquées, de venir à elle et d'être sauvées. Donc, nous ne pouvons, et accomplir notre salut, et empêcher les autres de travailler au leur, à cause de notre conduite immorale qui compromet l'organisation de Dieu. Aussi, l'expression du jugement de Dieu pour nos jours est-elle la suivante: « Otez le méchant [qui est comme le levain du péché] du milieu de vous. » (I Cor. 5: 1–13) Si nous renions Dieu par notre conduite, il nous désavouera en nous privant de la communion de l'assemblée. Aujourd'hui, son jugement ne tarde pas, et la destruction des impurs ne sommeille pas.

[25] Nous sommes maintenant au seuil du juste monde nouveau. Au sujet de ceux qui entrent dans le gouvernement divin de ce monde nouveau, il est écrit: « Et il n'y entrera rien de souillé, ni personne qui se livre à l'abomination et au mensonge. » (Apoc. 21: 27, *Sy*) Jéhovah Dieu forme maintenant une société du monde nouveau. Cette société doit atteindre le niveau de la moralité pure et élevée qui prévaudra dans le monde nouveau. Seuls ceux qui cherchent à l'atteindre seront protégés par lui lors du « combat du grand jour du Dieu tout-puissant », combat qu'il livrera contre ce monde impur. Ils vivront dans le monde pur d'après-Armaguédon, monde dans lequel on ne tolérera pas la polygamie pour exécuter le mandat divin, c'est-à-dire remplir la terre d'une race juste. On ne permettra aucune chose immorale, et il n'y aura pas de divorce parmi ceux qui participeront à l'accomplissement du mandat. De même que le déluge du temps de Noé mit fin aux mœurs et aux pratiques immorales du monde antédiluvien, de même, la grande tempête d'Armaguédon fera disparaître les mœurs corrompues de ce monde.

[26] Nous pouvons voir ainsi quel est notre devoir, c'est de « combattre pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes ». Nous combattrons en nous opposant à toute infiltration dans l'organisation théocratique, par l'intermédiaire de personnes semblables à Balaam et à Jézabel, de l'impudicité et des vices du monde. Pour nous, la règle est la suivante: « Que le mariage soit honorable aux yeux de tous, et le lit conjugal sans souillure. » Maris et femmes observeront cette règle divine. Ils s'efforceront d'honorer leur mariage et de le rendre digne en prenant exemple sur le modèle idéal que leur donne la Parole de Dieu. — Eph. 5: 21–33.

w 15/4/51

24. Comment devons-nous montrer du respect pour son organisation, et pourquoi?
25. Pourquoi, étant si près du monde nouveau, devons-nous nous conduire moralement?
26. Aussi, que devons-nous considérer actuellement comme étant notre devoir?

Extrait de l'Annuaire 1951 (angl.)

BELGIQUE (Suite)

Au cours de l'année, nous fîmes à la filiale des sacs à périodiques afin d'équiper les ministres pour un travail dans les rues, plus efficace. Un travail intensif dans les rues a été le moyen de rendre un bon témoignage au public belge. La joie et l'enthousiasme que les témoins de Jéhovah manifestent lorsqu'ils présentent les périodiques dans la rue ont révélé au peuple qu'ils ont une espérance réelle. L'expérience suivante survenue au cours du travail dans les rues vient de l'un de nos serviteurs de circuit qui dessert la région de la Belgique où l'on parle flamand. Il écrivit: « Je travaillais avec les périodiques dans les rues, dans un secteur où l'on parle français. Je connais très peu le français, mais ma connaissance était suffisante, grâce à l'aide du Seigneur, pour indiquer à un homme le chemin qui mène à l'organisation de Jéhovah. Tandis que j'annonçais *La Tour de Garde* et *Réveillez-vous!*, un homme parlant français vint à moi et me dit qu'il désirait un périodique; mais puisqu'il parlait français, j'appelai mon compagnon qui s'entretint avec lui. Le résultat de leur conversation fut que cette personne me prit le livre *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* Je dis à mon compagnon: « Propose-lui d'aller le visiter »; ce qu'il fit. Trois ou quatre jours après, nous allâmes le voir et nous fîmes une agréable visite complémentaire.

« Je ne restai que peu de temps dans le territoire de ce groupe, aussi, continuai-je à me déplacer et tandis que j'étais occupé à annoncer dans les rues d'une autre ville une conférence publique, un homme me toucha l'épaule; je le regardai et reconnus l'homme de langue française à qui j'avais remis le livre *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* et chez qui j'avais fait une visite complémentaire. Il me déclara en mauvais allemand: « Ma femme étudie, ma mère étudie, moi-même étudie, les idoles sont brisées et jetées dehors. » C'était assez clair pour comprendre que lui et sa famille aimaient la vérité. Lorsque nous eûmes notre assemblée de circuit, sa femme, sa mère et lui-même furent baptisés. Ainsi, nous voyons pourquoi le Seigneur, par l'intermédiaire de son organisation, a fait en sorte que le travail dans les rues soit organisé sur la terre. »

Il y eut une très belle augmentation du nombre des réunions publiques tenues au cours de l'année. Mille soixante-neuf conférences publiques furent données dans des salles, dans des foyers, dans des cafés, des parcs et sur des places publiques, ce qui fait une augmentation de 57 pour cent du nombre total de 683 conférences publiques données l'année dernière. L'activité des réunions publiques a été suivie du travail des visites complémentaires et des études bibliques, et ainsi les personnes de bonne volonté ont été convenablement suivies. Il est également bien de remarquer que nous avons eu une augmentation de 36 pour cent du nombre des études bibliques.

Au cours de l'année, nous avons continué à profiter de beaucoup de liberté pour poursuivre notre œuvre d'éducation biblique en Belgique. Il y eut bien quelques cas où des personnes mal conseillées essayèrent de nous créer quelques ennuis. En janvier, au cours d'une de nos assemblées de circuit, un frère fut appréhendé par la police, alors qu'il travaillait avec les périodiques, et fut accusé de colportage sans autorisation; une instance en justice fut introduite contre lui. Le procureur du roi déclara au frère que s'il pouvait lui fournir une lettre du ministère des Affaires économiques montrant que notre œuvre n'est pas considérée comme du colportage, il serait acquitté. Notre avocat présenta l'affaire au ministère et reçut une lettre disant que l'administration avait décidé que notre genre d'activité ne serait pas considéré comme du colportage. Le frère remit une copie de la lettre au procureur du roi et n'entendit plus parler de l'affaire.

Le 4 juillet, une sœur fut appréhendée par la police alors qu'elle témoignait dans un petit village. Elle écrivit une lettre au procureur du roi, lui expliquant les buts de l'œuvre; le bureau de la filiale écrivit également, envoya une copie de la lettre du ministère des Affaires économiques et l'affaire en resta là. Dans une petite ville des Flandres, la police locale crut bannir les témoins de Jéhovah et prit sur elle la responsabilité de confisquer les publications d'un pionnier. Des efforts furent déployés par le serviteur de groupe et d'autres frères d'un groupe voisin pour rentrer en possession des publications; le tout sans succès. Le bureau de la filiale conseilla au groupe voisin d'organiser une réunion publique dans la ville et de la travailler en groupe. Lorsque les frères dévoilèrent ainsi son bluff, la police n'agit pas et plus tard, les publications du pionnier furent restituées.

La plus dure épreuve pour notre œuvre d'éducation chrétienne fut causée par une lettre circulaire du ministère de la Justice en date du 6 juin 1950, qui comptait les publications de la Watch Tower parmi les œuvres artistiques et littéraires dont le transport est interdit par les chemins de fer belges et par voie postale. Nous ne fûmes pas informés de cette action injuste, mais un ami nous envoya une copie de la circulaire. Nous adressâmes une protestation écrite au ministre de la Justice, et de nombreux autres citoyens belges envoyèrent également des lettres de protestations, mais jusqu'à présent elles ont toutes été ignorées. Il est certainement ridicule d'interdire le transport de nos publications puisqu'il est permis de les propager librement dans le pays. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour porter l'affaire devant les autorités qualifiées afin que cette erreur puisse être réparée. Il est impossible aux chrétiens de comprendre pourquoi les publications bibliques seraient frappées d'une interdiction de circuler, au moment même où l'athéisme s'étend et le communisme impie menace de déferler sur l'Europe. On espère que des hommes honnêtes du gouvernement répareront cette erreur, avant que plus de mal soit causé.

De nombreux articles ont été publiés dans les journaux et les périodiques belges, accusant les témoins de Jéhovah et la Watch Tower Society d'être en rapport avec un fanatique mouvement indigène du Congo belge, appelé le « Kitawala ». En Belgique, la loi exige lorsqu'une réponse fait suite à un article publié par un journal ou par un périodique que le journal ou le périodique publie la réponse. Nous avons fait usage de ce droit pour défendre l'œuvre du Royaume contre ces articles diffamatoires, et nos réponses ont été publiées.

Depuis le 21 janvier 1949 l'œuvre de la Watch Tower Society a été interdite au Congo belge et les fidèles témoins de Jéhovah ont eu à souffrir à cause de ces faux rapports. Des protestations écrites ont été présentées au ministre des Colonies et de nombreuses preuves établirent que les témoins de Jéhovah et la Watch Tower Society n'ont aucune relation avec le subversif « Kitawala », mais ces protestations sont restées sans réponse. L'affaire est maintenant entre les mains du Conseil d'Etat, ici à Bruxelles, organisme qui a l'autorité de décider quant à la constitutionnalité de la loi interdisant la Watch Tower Society au Congo.

The Watchtower Story (La Vérité sur la Watch Tower) qui est une brochure relatant les faits relatifs à la situation au Congo a été imprimée en français et largement répandue parmi les personnes influentes en Belgique; cela nous a fourni l'occasion de rendre un plus grand témoignage pour le plus grand honneur du nom de Jéhovah. De nombreuses personnes honnêtes vivent en Belgique et au Congo; elles savent que les témoins de Jéhovah n'ont rien à voir avec le fanatique « Kitawala », et elles ont pris notre défense. Par exemple, un après-midi une dame se présenta au bureau pour obtenir quelques exemplaires de *The Watchtower Story*. Elle désirait les envoyer à son frère qui est gouverneur au Congo belge. Il semble que ce dernier voulait les offrir aux chefs indigènes afin qu'ils puissent voir la différence entre le « Kitawala » et la « Watch Tower ». La dame déclara être une ardente catholique mais qu'elle savait que nous n'étions pas de connivence avec les indigènes rebelles.

Onze frères galaadites travaillent maintenant en Belgique. Ils apprécient beaucoup leur privilège de travailler dans ce pays en collaboration avec leurs frères belges. Leur désir est de continuer à améliorer leur ministère afin de faire plus encore pour aider leurs frères et les personnes de bonne volonté.

L'année de service écoulée a été caractérisée par les nombreuses joies et bénédictions déversées sur les serviteurs de Jéhovah en Belgique. Nous nous réjouissons d'avance de l'œuvre placée devant nous pour cette année. La population de la Belgique est de 8 602 614 habitants, et nombreux sont ceux qui n'ont pas encore reçu un témoignage au sujet du Royaume. Il y a 1880 villes et villages qui ne sont pas assignés à des groupes ou à des pionniers. Quelles perspectives pour plus d'expansion! Que pouvons-nous espérer lorsque tous ces villages et villes auront été convenablement travaillés? Ce que nous pouvons espérer est montré par le rapport d'un seul groupe durant l'année de service écoulée. Au mois d'août 1949, ce groupe débuta avec 35 proclamateurs, et en mai 1950, il atteignit un nouveau maximum de 102 proclamateurs. Ces 102 proclamateurs travaillent dans un territoire d'environ 42 000 habitants; nous pouvons ainsi constater nos possibilités en Belgique lorsque le territoire est travaillé intensivement.

Certains d'entre nous eurent le grand privilège d'assister au congrès international de New-York cette année, et il nous fut possible de comprendre mieux que jamais auparavant comment Jéhovah dirige son peuple par son organisation.

LUXEMBOURG

L'année de service 1950 a été l'une des plus prospères pour les serviteurs de Jéhovah au Luxembourg. Ils ont vu le nombre moyen des proclamateurs dans le champ durant l'année écoulée augmenter de 49 pour cent. Il est difficile pour un nouveau proclamateur de travailler dans ce pays, car ceci signifie sa mise au ban de la société par ses compatriotes. Ces derniers considèrent quiconque quitte l'église catholique comme le plus grand des pécheurs et le plus méchant des hommes. Devenir un témoin de Jéhovah est la pire chose qui puisse arriver à un individu. Voilà l'attitude générale du pays, et cet état de choses est pour les nouveaux proclamateurs un obstacle à surmonter. Encore une fois, nous voyons que la persévérance à faire fructifier les intérêts de la Théocratie donne des résultats. Le Luxembourg vient sous la direction du bureau de la filiale de Belgique; voici leur rapport.

L'expérience suivante envoyée par un gradué de Galaad montre que beaucoup de ceux qui ridiculisent les témoins de Jéhovah le font parce qu'ils ont été mal informés. « Un frère qui travaille dans une usine se voyait continuellement la cible des moqueries de ses camarades ouvriers au courant, bien entendu, de sa profession de foi: témoin de Jéhovah. Ils parlaient de la Bible avec mépris. Habituellement il leur répondait brièvement et avec à propos. Un ouvrier, plus éduqué que les autres, observait ce manège et pensait que le frère était un peu bizarre car il semblait ne jamais prendre sa propre défense. Aussi l'idée lui vint qu'il pourrait à son tour se moquer de lui. Il alla donc vers lui et lui dit qu'il aimerait discuter sur sa Bible. Le frère répondit qu'il serait heureux de le faire également, mais pas ici, car leur temps appartenait à l'employeur. L'homme l'invita alors chez lui. Le frère lui répondit qu'il serait heureux de venir en ajoutant qu'il apporterait trois Bibles pour l'aider dans la discussion et pour prouver que ce qu'il croyait est la vérité.

« Le jour fixé il le visita. Pour commencer, il laissa la parole à l'homme. Celui-ci s'essaya à défendre la théosophie et montra son mépris de la religion organisée. Sachant maintenant ce que l'homme croyait, le frère lui répondit qu'il allait lui montrer à l'aide de la Bible ce qu'était la vérité. Il lui rendit alors témoignage et parla deux heures sans interruption. A la fin, l'homme déclara: « Je vous ai dit de venir ici afin de pouvoir vous ridiculiser, et maintenant vous avez renversé les rôles et c'est moi qui l'ai été. Vous m'avez prouvé que les enseignements de la religion orthodoxe ne sont que des mensonges et que seule la Bible est vérité. » L'homme donna des explications à son épouse et tous les deux exprimèrent le désir d'en apprendre davantage. Des dispositions furent aussitôt prises pour commencer une étude biblique. L'homme vint à toutes les réunions du groupe et il est maintenant un proclamateur de groupe prêchant à ses amis et à ses parents. »

Le rapport du missionnaire dit plus loin: « Les prêtres jouent un rôle prédominant en fermant à la vérité les oreilles de ceux qui écoutent. A plusieurs reprises, des personnes amies nous ont dit comment les prêtres les avaient prévenues de n'avoir rien à faire avec nous, de brûler nos livres ou de les apporter aux prêtres. Les gens sont avertis que la police est à nos trousses et que s'ils ne remettent aux prêtres tous nos livres, ils auront à faire avec la police. On fait peur même aux enfants. Lorsqu'un prêtre d'une localité constate qu'aucun livre n'a été apporté, malgré son avertissement, il s'adresse aux enfants et leur dit de s'emparer des livres achetés par leurs parents et de les lui remettre. »

Trois frères de Galaad ont travaillé dans la ville de Luxembourg au cours de l'année dernière et il leur a été possible d'aider les frères en vue d'une meilleure organisation de l'œuvre. La langue est un vrai problème pour eux car le français est la langue officielle du pays, alors que la majorité du peuple lit l'allemand et converse dans le dialecte local. Mais malgré ces obstacles, tant pour les frères locaux que pour les missionnaires, tous reçoivent de nombreuses et riches bénédictions de Jéhovah et ils peuvent être assurés d'en recevoir davantage au cours de l'année à venir.

Textes quotidiens et commentaires

SAMEDI 1er SEPTEMBRE

Gardez en vous cette attitude mentale qui était aussi en Christ Jésus. — Phil. 2: 5, NW.

En devenant le Principal Serviteur de Jéhovah, Jésus était obligé d'abandonner la gloire céleste dont il jouissait en tant que Logos, et de prendre la forme d'un serviteur, s'humiliant jusqu'à faire le travail ordinairement éxécuté par des esclaves. Il s'était consacré pour faire, non sa propre volonté, mais la volonté de son Père céleste; en conséquence, s'il était de la volonté et du dessein de Dieu de faire de son Fils bien-aimé le serviteur ou l'esclave de ses frères, qui était Jésus pour trouver à redire, se rebeller ou murmurer contre la tâche qui lui était assignée? Au lieu de se plaindre et d'entreprendre le travail à contrecœur, Jésus travailla avec zèle et énergie, comme un humble esclave au sein du troupeau de Dieu. Sa nourriture et sa force consistaient à faire la volonté de son Père céleste, sans égard aux difficultés et aux souffrances qu'il devait supporter à cause d'une telle attitude. (Jean 4: 34; 6: 38) Si certains aspirent à être des serviteurs de Dieu, qu'ils aient cette même attitude mentale et qu'ils suivent la même voie d'humilité. wF 15/8/50

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE

[Jéhovah], qui est semblable à toi, délivrant le malheureux d'un plus fort que lui, le malheureux et le pauvre de celui qui le dépouille? — Ps. 35: 10, Cr.

Jéhovah s'est toujours intéressé aux pauvres et leur a toujours été secourable. Les chrétiens devraient l'imiter. La faveur de Dieu ne repose pas sur celui qui opprime les pauvres. Il est certainement réconfortant de savoir qu'il défendra les pauvres contre l'oppresseur, le fort, le riche et le puissant. Les hommes de bien aideront les pauvres. Les pauvres aiment la vie tout comme les autres. Pourquoi les faire souffrir en les dépouillant de ce qu'ils ont? L'homme a été fait pour être libre et pour user des nombreuses choses que Dieu a créées pour son bien-être. Si un homme aime quelque chose appartenant à un autre homme, il ne devrait pas la convoiter. Il y a assez de tout sur la terre pour que chacun en ait en suffisance. L'accumulation des richesses et des possessions terrestres n'est pas la chose principale dans la vie. On ne devrait pas employer son pouvoir, ses richesses ou son influence pour ôter d'une personne les possessions qui lui sont propres et chères. Cette façon d'agir vient de l'esprit que le Diable a implanté dans l'homme. Pourquoi ne pas chercher les choses plus importantes venant de Dieu — la vie éternelle? w 1/1/50

LUNDI 3 SEPTEMBRE

Celui qui demeure en union avec moi et moi en union avec lui, celui-là porte beaucoup de fruit, car en dehors de moi vous ne pouvez rien faire du tout. — Jean 15: 5, NW.

Que personne ne s'épuise à contenir en lui la poussée de la vérité, mais rejette les raisons futiles et les piètres excuses qui empiètent sur le service du Royaume, choses qui sont plus fatigantes à porter en soi et à combattre en sa propre conscience que ne le serait le travail de témoignage. Permettez à d'autres proclamateurs de l'organisation de vous aider à orienter votre zèle, maintenant qu'il est enflammé par la connaissance en une braise ardente. Orientez-le dans une prédication de l'évangile organisée et faite avec tact. L'organisation visible de Jéhovah peut vous utiliser, mais elle peut aussi continuer sans vous. Mais vous, vous ne pouvez continuer sans elle. Ceux qui ne portent pas de fruit sont finalement retranchés, et ils ne manquent jamais, car de nouveaux viennent se greffer. Les branches qui sont coupées, bientôt se dessèchent et meurent, étant coupées de la sève active et qui pourvoit à la vie. Tous doivent s'associer, profiter de la nourriture spirituelle vitale que Jéhovah fait parvenir à son peuple par son organisation. Ne vous amputez pas vous-mêmes de l'organisation et ne commettez pas un suicide spirituel. wF 15/5/50

MARDI 4 SEPTEMBRE

La crainte de [Jéhovah] augmente les jours, mais les années des méchants sont abrégées. — Prov. 10: 27.

La crainte est une arme dont se sert l'adversaire pour paralyser l'activité des hommes et les amener à faire sa volonté. (Prov. 29: 25) Un esprit de terreur s'est abattu sur ce vieux monde à l'agonie, et si nous voulions fuir toutes les choses que le monde craint et fuit, nous n'aurions plus de temps à consacrer pour les choses profitables ou autres. Mais Dieu n'a pas donné à son peuple un esprit de crainte. (II Tim. 1: 7, *Da*) Les méchants passent leur temps à fuir sans qu'on les poursuive, mais le chrétien courageux comme un lion, demeure inébranlable dans la connaissance de la suprématie de son Dieu, et consacre son temps à des occupations profitables. Un amour parfait bannit la crainte, et laisse l'esprit libre pour juger clairement et diriger le corps dans une œuvre de louange profitable. (Prov. 28: 1; I Jean 4: 18) Celui qui cherche à consacrer plus de temps à des œuvres profitables, se débarrasse des soucis du monde et ne craint que Dieu seul. Plutôt que d'arrêter votre travail par crainte, « résistez au diable, et il fuira loin de vous. » — Jacq. 4: 7. wF 1/6/50

MERCREDI 5 SEPTEMBRE

Les apôtres dirent au Maître: « Augmente-nous la foi. » — Luc 17: 5, NW.

La foi est une exigence. Jésus nous surpassa tous dans cette qualité. Sans elle, il est impossible de gagner le bon plaisir de Dieu. (Héb. 11: 6) Avec elle, l'esprit et le cœur du serviteur sont dans le bon chemin pour la compréhension, et sont vite prêts à réagir quand ils sont éclairés. Jésus était un vrai serviteur, animé d'un zèle ardent qui l'incita à travailler au service de son Père comme personne d'autre ne le fit. Quand il entra dans le service à temps complet de Dieu, sa foi était suffisante pour qu'il puisse laisser son entretien entièrement à la charge de son Père céleste. En prêchant fidèlement il trouva que ceux qui l'écoutaient étaient souvent bien disposés et désireux de le faire manger avec eux. Alors qu'il dînait, Jésus donnait une nourriture spirituelle beaucoup plus précieuse que la nourriture matérielle qu'il consommait. Il n'était pas exigeant pour son logement pendant la nuit, mais dormait n'importe où, là où Jéhovah y pourvoyait, que ce soit à la belle étoile, dans une étable ou dans une maison. Il a dit: « Le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » Quelle foi! — Mat. 8: 20. wF 15/6/50

JEUDI 6 SEPTEMBRE

Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais de force, d'amour et de sobre bon sens. — II Tim. 1: 7, NW.

Des menaces sont proférées par ceux qui font les œuvres des ténèbres, contre les enfants de lumière pour essayer d'intimider ces derniers, et si possible, de susciter en eux la crainte et de les faire renoncer à répandre la lumière. Néanmoins, la colère de Dieu se manifestera si nous esquivons les responsabilités par crainte. (Prov. 29: 25) Une œuvre puissante doit être accomplie avant la destruction de ce vieux monde. Ce n'est plus le moment d'hésiter, d'être timide ou de craindre, mais c'est le moment d'aller de l'avant. C'est le moment propice à une activité courageuse et à une extension merveilleuse de la part de tous les vrais serviteurs de Dieu. Le monde entier et les forces méchantes invisibles déploient tous leurs efforts pour mettre obstacle à cette prospérité. La haine sous toutes ses formes est suscitée et le sera encore pour élever des barrières, mais de tels obstacles seront inefficaces. « Toute arme forgée contre toi sera sans effet; et toute langue qui s'élèvera en justice contre toi, tu la condamneras. » — Es. 54: 17. wF 1/8/50

VENDREDI 7 SEPTEMBRE

Et les trois cents hommes sonnaient des trompettes; et l'Eternel tourna l'épée de chacun contre son compagnon, dans tout le camp. Et le camp s'enfuit... Et les hommes d'Israël se rassemblèrent... et poursuivirent. — Juges 7:22, 23, Da.

N'est-ce pas après la mort des premiers-nés d'Egypte, causée par la dixième plaie, que l'on voit une multitude de gens de toute espèce marchant avec les Israélites? (Ex. 12:38) N'est-ce pas après la déroute de la puissance madianite par Gédéon que de gros renforts se joignirent aux trois cents hommes? C'est donc après la dixième plaie moderne et le commencement de la déroute que la classe des « autres brebis » se manifeste pour joindre le reste oint. La vérité concernant les « autorités supérieures » comme étant Dieu et Christ fut éclaircie en 1928 et 1929 et depuis lors cette étonnante vérité a souvent été employée comme une partie importante de l'« épée de l'esprit ». A mesure que le message pénètre dans de nouveaux pays, des milliers d'autres prennent part au combat, montrant que ce monde est pour eux comme mort, privé de toute espérance de vie. Comme les Ephraïmites, au temps de Madian, ils prennent la position de combat qui leur est assignée par l'organisation, qui est à la tête des trois cents hommes modernes. wF 15/10/50

SAMEDI 8 SEPTEMBRE

Vous la célébrerez le septième mois. Vous demeurerez pendant sept jours sous des tentes. — Lév. 23:41, 42.

Pendant la fête des tabernacles, tous les Israélites devaient vivre sous des huttes faites du branchage de « beaux arbres ». Cela est significatif. Une tente est une habitation provisoire dont les occupants se servent tout en cherchant un foyer stable. Pendant le voyage qui les conduisit d'Egypte en terre promise, les Israélites habitaient sous des tentes. Abraham, Isaac et Jacob habitèrent aussi sous des tentes en leur temps. Ils ne voulaient pas faire partie du monde de Satan, mais aspiraient à un gouvernement qui serait contrôlé par Jéhovah. Ils confessaient n'être que des étrangers et des résidents temporaires dans le pays. (Héb. 11:8–16) Jésus déclara: « Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. » Aussi, tous ceux qui ont mis leur espérance dans le royaume de Dieu ne sont pas des habitants permanents de ce monde méchant, et ne se considèrent pas comme en faisant partie. Ils ne dépensent pas leur temps et leurs forces pour accumuler des richesses mondaines, car ces dernières seront toutes détruites lors de la bataille d'Armaguédon. wF 1/11/50

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

En ce jour on dira à Jérusalem: — Sois sans crainte, Sion, — que tes mains ne retombent pas découragées! — Soph. 3:16, Liénart.

Vous êtes engagés dans une œuvre constructive pour le monde nouveau, qui est maintenant aux portes. Cette œuvre de construction est le service auquel le Créateur du monde nouveau nous a assignés. Vous êtes les pionniers du monde nouveau! Laissez toujours retentir à vos oreilles l'encouragement divin « Ne crains rien! et « Ne laisse pas faiblir tes mains! » (*Mo*) Et quels instruments de construction le Père céleste a placé entre nos mains! Ceux-ci ont été destinés au travail, pour que nous les utilisions pleinement. Le champ d'action dans lequel nous avançons, et l'avenir qui s'étend devant nous jusqu'à Armaguédon, ne nous laissent pas de place ou de temps pour que nous laissions retomber nos mains, que ce soit par paresse ou par crainte. Soyez-en certains: le temps est court! Levez vos mains et faites-les travailler volontairement. C'est seulement si nous remplissons le travail pour lequel Dieu nous a rassemblés qu'il nous accordera une part dans l'accomplissement de sa précieuse promesse: « Je ferai de vous un nom et une louange parmi tous les peuples. » (*Da*) wF 15/3/51

LUNDI 10 SEPTEMBRE

Mais pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour la perdition, mais de ceux qui croient pour la conservation de l'âme. — Héb. 10:39, Da.

Lorsque de nouveau nous nous laissons entraîner par négligence dans les voies de ce vieux monde, et que nous nous laissons prendre à l'un des nombreux pièges ou ruses de Satan, nous subissons les souffrances inexprimables que nous nous sommes attirées. Pour ne pas avoir persévéré dans l'œuvre de Dieu et ne pas s'être attachés à son organisation, quelques-uns ont été conduits dans une situation pitoyable. C'est ce qu'apportera Satan à ceux qui lui donnent prise en s'arrêtant pour s'associer de nouveau à ce vieux monde: souffrance morale, malheurs, soucis. Mais si vraiment nous aimons Dieu, nous nous tournerons vers lui et nous rechercherons son aide, comme un enfant va vers son père. Si nous nous repentons sincèrement et cherchons à marcher dans le droit chemin, en retournant dans l'œuvre de Dieu, décidés à persévérer, Jéhovah nous aidera à nous remettre. Il est certain que la période de souffrance est, pour le moins, un moment très difficile à passer — beaucoup ne s'en remettent jamais — c'est pourquoi le serviteur de Jéhovah, s'il est sage, gardera une claire vision du litige et persévérera dans son travail, ne courant aucun risque pour sa vie dans le monde nouveau. wF 1/7/50

MARDI 11 SEPTEMBRE

Jéhovah est notre roi; il nous sauvera. — Es. 33:22, AS.

Comme c'est étrange de voir les habitants de la terre refuser pour Roi le Créateur de la terre et de l'homme qui l'habite! C'est Dieu, et non pas les hommes de cet âge atomique, qui sait parfaitement comment régir la terre et comment la diriger pour le bien de l'humanité, maintenant un équilibre parfait entre toutes les forces qui sont sur la terre et autour de la terre. Satan le Diable a abusé de toutes ces forces. Il a uniquement fait usage des « moyens pour causer la mort ». Il n'y a de vie ni en lui, ni en ce qu'il a pu faire. Comme « celui qui gouverne le monde » et « dieu de ce système de choses », il a échoué. Cela ne nous a valu ni la vie, ni un bon gouvernement, mais exactement le contraire. Un changement vivifiant est maintenant sur le point de se produire. Sous peu, à Armaguédon, aura lieu le règlement du vieux litige relatif à la souveraineté universelle. Jéhovah, notre Dieu le Tout-Puissant, règne maintenant comme Roi du ciel et de la terre. C'est lui le Vainqueur qui a expulsé le Diable du ciel, qui détruira bientôt le monde de Satan et qui suscitera un monde nouveau de vie et de joie. wF 1/2/51

MERCREDI 12 SEPTEMBRE

Christ a souffert pour vous, vous laissant un exemple pour que vous suiviez fidèlement ses traces. — I Pi. 2:21, NW.

Les témoins de Jéhovah prêchent à l'exemple des premiers disciples de Jésus. Ils ont un privilège bien plus grand que les premiers disciples, parce qu'en ce « temps de la fin », ils annoncent l'accomplissement complet de tout ce qui a été écrit dans la Bible. Ils acceptent la responsabilité dont ils ont été chargés par Dieu et le Seigneur Jésus-Christ, d'annoncer la bonne nouvelle du royaume de Dieu sur toute la terre. Ils ont répondu au grand appel de prêcher cet évangile dans le monde entier, pour servir de témoignage à toutes les nations, employant à cet effet les inventions modernes telles que la radio, l'imprimerie et les moyens de transport actuels pour compléter la méthode d'autrefois. Ils font part de cette vérité sans être payés en retour. C'est seulement en se conduisant avec sagesse comme des fils de Dieu qu'ils peuvent avoir part à la réhabilitation du nom de Jéhovah, porter dignement le nom comme ses témoins, faisant la joie de son cœur afin qu'il puisse répondre à ceux qui l'outragent. wF 15/9/50

JEUDI 13 SEPTEMBRE

Rendez à tous ce qui leur est dû, à celui qui demande le tribut, le tribut; à celui qui demande l'impôt, l'impôt; à celui qui demande la crainte, la crainte; à celui qui demande l'honneur, l'honneur. — Rom. 13:7, NW.

Nous pouvons rendre consciencieusement les choses de « César » à « César », tandis qu'en même temps, nous pouvons rendre les choses de Dieu à Dieu. En considération des paroles de Jésus et des instructions des apôtres, cette ligne de conduite implique notre soumission aux « autorités supérieures ». Ces autorités qui se trouvent au sein de l'organisation divine nous demandent la crainte et l'honneur. Nous leur rendrons ces choses dues. A « César » nous rendrons ce qui lui est dû

pour les services qu'il nous rend, mais nous ne le laisserons pas empiéter sur notre adoration du Tout-Puissant, par des décrets contraires aux dispositions de Dieu. Aux personnes qui ont une situation élevée dans l'organisation de « César », nous rendrons le respect convenable qui leur est dû, mais nous le ferons avec la crainte de Dieu. (Mat. 10: 28) Pierre écrit: « Honorez les hommes de toutes sortes, ayez l'amour de l'entière association des frères, soyez dans la crainte de Dieu et honorez le roi. » (I Pi. 2: 17, *NW*) Dans la crainte de Dieu nous honorerons son Roi qu'il a revêtu de l'autorité du monde nouveau. wF 1/5/51

VENDREDI 14 SEPTEMBRE

Car, comme les nouveaux cieux et la nouvelle terre que je vais créer subsisteront devant moi, dit [Jéhovah], ainsi subsisteront votre postérité et votre nom. — Es. 66: 22.

Le reste et les « autres brebis » arriveront ensemble dans le monde nouveau sains et saufs, malgré les efforts les plus acharnés du vieux monde de Satan pour nous détruire. Il ne peut nous empêcher de survivre à la bataille d'Armaguédon pour entrer dans le monde nouveau, pas plus qu'il ne peut entraver ou détruire les nouveaux cieux et la nouvelle terre. La préparation d'un noyau de la société du Monde Nouveau que Jéhovah fait actuellement, ne sera jamais vaine. Ce noyau, caché par sa main toute-puissante dans les jours de sa colère contre le vieux monde condamné, passera à travers Armaguédon tout comme Noé et sa famille, cachés dans l'arche, traversèrent le déluge. Vous, survivants d'Armaguédon, vous serez les premiers sur le champ d'action dans la « nouvelle terre ». Mais ce que nous désirons, c'est qu'après Armaguédon, lorsque nous sortirons de l'arche dans laquelle nous étions cachés, nous en sortions organisés. Ainsi, soutenons l'organisation théocratique et que Dieu continue à la perfectionner comme une société du Monde Nouveau. wF 15/4/51

SAMEDI 15 SEPTEMBRE

Une autre partie tomba dans la bonne terre: elle donna du fruit qui montait et croissait, et elle rapporta trente, soixante, et cent pour un. — Marc 4: 8.

Cette semence de la Parole de Dieu n'est pas morte, mais c'est une force vivante. Elle a la puissance de faire venir à la surface les moyens et les activités de la prédication, produisant ainsi une récolte de prédication du Royaume qui doit être moissonnée par le grand Semeur. Par la Parole divine et l'esprit qui est en nous, Dieu crée le fruit de nos lèvres. (Es. 57: 19, *Da*) Le cœur semblable à la « bonne terre », et qui a la graine vivante implantée en lui, est profondément impressionné, et il met en mouvement les cordes vocales, la langue et les lèvres pour « prêcher la parole ». Le fruit ainsi produit est la preuve que la personne appartient à la classe semblable à la « bonne terre » et qu'elle est en réalité un ministre de la Parole de Dieu. Sa production du fruit du Royaume gagne l'approbation du grand Semeur et lui permet de répandre plus de graines sur d'autres personnes qui écoutent. Ainsi, par l'intermédiaire de ses disciples il continue de semer les précieuses graines. Ainsi Dieu « fournira et multipliera votre semence pour la semer ». — II Cor. 9: 10, *NW*. wF 1/6/51

RESTER SANS CRAINTE JUSQU'À LA FIN DÉFINITIVE

Aujourd'hui la crainte et l'angoisse ont saisi presque tous les habitants de la terre dans l'attente de ce qui menace le genre humain. Conformément à la prophétie biblique, l'époque qui aboutit à la fin définitive de ce vieux monde est marquée de troubles et de malheurs croissants, d'un caractère et d'une intensité sans pareils dans l'histoire humaine. C'est précisément en vue de ces jours d'incertitude et d'insécurité que le Dieu tout-puissant a ordonné de porter un message consolateur, un message inspirateur de confiance, à tous les hommes désireux de l'entendre. L'appui et la force ne peuvent venir que de la vraie Source: « Dieu est pour nous un refuge et un appui, un secours qui ne manque jamais dans la détresse. » (Ps. 46: 2) Pour trouver ce refuge et apprendre comment obtenir ce secours, il nous faut étudier la Parole de Dieu, tant individuellement qu'avec d'autres, puis participer à la proclamation du royaume de Jéhovah. Vous êtes-vous préparé à prendre part à ce travail durant le mois de septembre, c'est-à-dire à annoncer sans crainte cette bonne nouvelle dans votre voisinage en offrant le livre « *Le Royaume s'est approché* » (en France et en Belgique: « *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* ») et la nouvelle brochure sans couverture moyennant une contribution de 1 fr. 50 (en France: 125 fr.; en Belgique: 20 fr.)? Nous vous prions de remettre un rapport sur votre activité tendant à aider vos semblables à demeurer sans crainte jusqu'à la fin définitive.

TRADUCTION DU MONDE NOUVEAU (en anglais)

La *Traduction du Monde Nouveau des Ecritures grecques chrétiennes*, qui a été mise en circulation mercredi le 2 août 1950, pendant l'assemblée internationale des témoins de Jéhovah à New-York, répond à un besoin ressenti depuis longtemps d'une version exacte et véridique des Ecritures grecques. Rédigée en langue moderne, elle est aussi compréhensible pour les lecteurs d'aujourd'hui que les textes originaux des disciples de Christ l'étaient pour les simples et humbles lecteurs de son temps. Ce n'est pas une révision d'une œuvre antérieure quelconque, mais une nouvelle version du texte original grec faite surtout à l'aide du texte standard de Westcott et Hort. Une traduction littérale a été donnée dans la mesure où la langue anglaise le permet et cela pour en assurer l'exactitude. Une de ses caractéristiques les plus marquantes est l'emploi, dans tout l'ouvrage, du nom de Jéhovah révélé par lui-même. Elle contient de nombreuses notes marginales, de multiples renvois, des annotations au bas des pages, une préface explicative, un appendice, des cartes géographiques et des illustrations. Cette nouvelle traduction présente les Ecritures grecques dans toute leur pureté et mérite d'être étudiée attentivement. Un exemplaire (en anglais) sera envoyé à toute personne qui en fait la demande contre une contribution de 7 fr. 50 (en France 525 fr.; en Belgique 90 fr.)

CONSERVEZ VOTRE « TOUR DE GARDE »

Pourquoi ne pas conserver et classer les exemplaires de *La Tour de Garde* après les avoir lus? En le faisant vous constituez une bibliothèque complète que vous pourrez toujours consulter relativement aux nombreux textes importants examinés au cours de l'année. Cette bibliothèque sera un excellent moyen pour l'étude de la Bible, et l'usage en sera facilité par l'index publié dans l'édition du 15 décembre de chaque année, index contenant tous les sujets et textes scripturaux traités dans les articles parus. Vous disposerez ainsi d'une précieuse source d'information, non seulement pour l'étude mais qui rendra aussi d'excellents services pour répondre à des questions bibliques.

ETUDES DE « LA TOUR DE GARDE »

Semaine du 16 septembre:

Pour la défense du mariage et « Que le mariage soit honorable aux yeux de tous », §§ 1–3

Semaine du 23 septembre:

« Que le mariage soit honorable aux yeux de tous », §§ 4–26